

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 7 novembre 2019 portant nomination des membres du conseil d'école
de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, notamment son article 2 (3°),

Décide:

Article 1^{er}

M. Bénévise (Jean-François), directeur régional de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) – Auvergne-Rhône-Alpes – Siège de Lyon est nommé membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie, en remplacement de M. Eury (Simon-Pierre), à compter du 12 novembre 2019.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 7 novembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
LUC ROUSSEAU